

Sade : « une pédagogie de l'effroi »

Depuis plus d'un demi siècle, les études sadiennes psalmodiaient la même litanie au sujet du Divin Marquis : l'indiscutable vérité de cette œuvre était à chercher du côté du Mal absolu, incarné aussi bien par une vaste galerie de figures incorrigiblement licencieuses et blasphématoires, que par leur créateur lui-même, qui fut emprisonné ou interné près des deux tiers de son existence pour délits de mœurs. De Sollers à Barthes, de Klossowski à Pauvert (premier éditeur, digne de ce nom, de Sade), de Blanchot à une kyrielle d'universitaires en mal de frissons et de références sulfureuses, un véritable « mythe Sade » s'est forgé, basé sur une approche uniquement littéraire de critiques jaloux des prérogatives de leur interprétation.

Et voici qu'un essai, préfacé par Maurice Lever, vient bouleverser les perspectives et démultiplier les pistes de lecture de l'interdit et de « l'inter-dit » sadiens. En effet, Jean-Baptiste Jeangène Vilmer relève le défi de décrypter toute la production de Sade, en se fondant aussi bien sur ses proses les plus scandaleuses (les versions successives de *Justine* et de *Juliette*, les *120 journées*, etc.) que sur sa très abondante correspondance, ses textes les moins lus, ses brouillons et enfin son théâtre, tenu pour ennuyeux.

C'est que notre jeune docteur n'a pas les œillères d'un pur littéraire et ne se sent pas non plus investi d'entretenir un sombre culte à la mémoire d'un auteur irrémédiablement classé au second rayon par ses (sélectifs) glosateurs. Jeangène Vilmer présente cet atout d'être expert en droit et en philosophie : sa double et solide formation va lui permettre d'échafauder une théorie magistrale sur les cendres du temple qu'il aura au passage soigneusement pris soin d'incendier.

Son raisonnement se déploie en trois temps. Une longue introduction reprend d'abord les faits ayant motivé les détentions de Sade (qui aura quand même connu les geôles de trois régimes politiques différents : la Monarchie, la République et l'Empire). Dans la foulée, le juriste fait le point sur la situation du droit pénal en France, de 1740 à 1814, soit durant une période de profonde réforme du système judiciaire, notamment sous l'influence du *Des délits et des peines* du penseur italien Beccaria. Jeangène Vilmer nous rappelle que, avec Montesquieu ou Voltaire en première ligne, un mouvement de réflexion eut lieu à ce sujet en France, qui amena à l'adoucissement des sanctions, au débat sur l'abolition de la peine de mort et à maintes améliorations concernant le rendu de la justice, jusqu'à la rédaction du Code pénal napoléonien.

La deuxième partie de l'ouvrage est le cœur de la thèse défendue : il s'agit de démontrer en quoi Sade, s'estimant victime d'un jugement inique et des rigueurs carcérales qui lui sont infligées, crée une œuvre subversive, moins pour se libérer par l'écriture de sa condition de reclus, que pour dénoncer les failles de la justice de son temps. Car Jeangène Vilmer ne voit pas dans les atrocités commises par les Dolmancé et autres cruels fouteurs en boudoir la transposition exponentielle d'une concupiscence empêchée. Selon lui, Sade est plus proche du personnage de Justine, soit de l'innocence et de la vertu punies ; les tenants de l'ordre libertin ne figurent quant à eux qu'une image ironiquement inversée des représentants de l'ordre moral réel, tels que les magistrats... ou l'intransigeante belle-mère de Sade, Madame de Montreuil !

L'idée peut faire bondir les thuriféraires du « Sade apologiste du crime et immoraliste assumé ». Quoi ? Leur noire idole n'aurait-elle mis en scène ces monceaux d'ordures, imaginé mille et un tourments et prêté voix à des monstres sans humanité que pour signifier à quel point l'exercice du Bien était de loin préférable ? Et pourtant, l'argumentation de Jeangène Vilmer semble imparable, s'appuyant sur une bibliographie exhaustive et parfaitement maîtrisée. Sa conclusion montre, sans jamais forcer le texte, que Sade a bel et bien souhaité la réforme complète de la justice en France, et que, mieux encore, il participe pleinement de la pensée des Lumières, dont l'avaient jusqu'ici maintenu à l'écart la prudence ou une propension au satanisme chic.

On l'aura compris : cette étude remet les pendules à l'heure. La verdeur de certains traits, décochés à l'adresse d'exégèses ayant sombré dans la facilité, est inattendue dans un travail d'une veine académique, et dès lors d'autant plus jouissive. Jeangène Vilmer dégage également plusieurs pans de la recherche, non seulement à propos de Sade, mais aussi de tant d'incontournables dont la postérité demeure la chasse gardée d'un quarteron de spécialistes auto-proclamés : on se prend à rêver qu'une méthodologie aussi audacieuse soit appliquée à Artaud, Nietzsche ou Céline, par exemple. Enfin, preuve est faite que, même en matière de libertinage, les coups de martinet ne retombent pas à chaque fois sur les mêmes fessiers...

Frédéric SAENEN

Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER, *Sade moraliste*, Genève, Droz, « Bibliothèque des Lumières », Volume 66.